

RAPPORT

Etabli par :

La Commission N°3 chargée du traitement du thème :

Collaboration avec les autres acteurs impliqués dans la promotion des Droits de l'Homme

ANGOLA-BENIN- BURKINA FASO-BURUNDI-CAMEROUN-CAMEROUN (CNUDHD)-CONGO-
GABON-NIGER-R.C.A-SENEGAL-TCHAD-TOGO-UNION DES COMORES-OIF-UIP

Dans le cadre du séminaire régional à l'intention des parlementaires et fonctionnaires des parlements des pays francophones, tenu à Libreville (Gabon) du 4 au 6 mars 2009, sous le thème "Pour une coopération parlementaire régionale accrue avec les organes de traités relatifs aux droits de l'Homme", les participants se sont répartis en trois commissions de travail chargées d'approfondir les questions, qui ont été débattues en plénière, en

Séminaire régional à l'intention des parlementaires et personnel de parlements des pays d'Afrique francophone

Libreville, 4-6 mars 2009

vue d'établir les bases d'une stratégie parlementaire régionale dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

La commission n°3, relative à la « collaboration avec les autres acteurs impliqués dans la promotion des droits de l'Homme », s'est réunie dans la salle IKOKOU du Palais international des conférences de la Cité de la Démocratie.

Pour assurer une meilleure direction de leurs travaux, les membres de la commission ont mis en place un Bureau composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : Monsieur Accel Arnaud NDINGA-MAKANDA (Député /Congo) ;
- **Rapporteur** : Madame TOU HEMA MAKOURA (Député /Burkina Faso).

Ce Bureau a été assisté par les experts de l'UIP : Maître ALAPINI GANSOU Reine (Bénin), Maître Sylvain MENSAH ATTOH (Togo) et par l'expert du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Monsieur Markus SCHMIDT.

L'objectif de cette commission était de permettre une réelle prise en compte de la thématique de collaboration et de coopération entre les parlementaires et les autres acteurs, à travers leur implication dans les travaux des organes de traités, dans le suivi de leur recommandations et l'appropriation de façon générale par les Parlements des questions de droits de l'Homme au niveau des pays Africains.

Ainsi, les travaux de la commission ont porté principalement sur :

- les relations de collaboration et/ou de coopération entre les parlements et les autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la promotion des droits de l'Homme ;
- le type de coopération entretenu avec ces autres acteurs dans la mise en œuvre des observations finales des organes de traités et des engagements pris par les différents pays au titre de l'examen périodique universel ;
- la synergie nécessaire que devraient développer les parlements et la société civile, deux acteurs de terrain pour la même cause ;

- les échanges d'information sur les pratiques des droits de l'homme entre les différents parlements de la région ;
- l'évocation, d'une manière générale, de la problématique des droits de l'homme dans les rencontres bilatérales et multilatérales des parlements africains.

Au cours et au terme de leurs travaux, les 23 membres de la commission (cf. liste en annexe), issus de 7 pays d'Afrique ont échangé sur leurs expériences respectives, et ont fait le constat que d'une part, il n'existe pas une collaboration effective entre les parlementaires et les membres de la société civile, qu'il y a une méfiance entre les divers acteurs et une politisation des diverses questions relatives aux droits de l'Homme, et d'autre part, qu'il y a absence de collaboration entre les parlementaires et les mécanismes internationaux de mise en œuvre des droits de l'Homme.

A la suite de ces constats, ils ont formulé des recommandations pertinentes en matière d'institution et de renforcement des relations de coopération nationale et régionale entre les parlements et les autres acteurs impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'homme.

Convaincus de la nécessité et de l'urgence pour les parlements africains de s'approprier et d'établir des stratégies nationales et régionales en vue de mieux impliquer tous les acteurs, notamment les parlementaires, les gouvernements, les ONG, la société civile et les catégories sociales intéressées, au processus de promotion et de défense des droits de l'homme, les membres de la commission de travail N°3 recommandent :

1 – l'implication effective des parlementaires dans le traitement des questions relatives aux droits de l'homme, notamment dans le processus d'élaboration et de présentation des rapports techniques devant les organes de traités ainsi que dans le suivi de leurs recommandations ;

2 – l'impulsion d'une synergie d'actions entre le parlement, le gouvernement, la société civile et les partenaires au développement en vue de lever les méfiances mutuelles sur les questions de droits de l'Homme pour mieux les promouvoir et les défendre ;

3 – la consultation permanente de la société civile et des autres acteurs impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'homme tant au niveau institutionnel qu'au niveau individuel, notamment lorsque les parlementaires rendent compte de leurs travaux aux populations ;

4 – le soutien du lobbying de la société civile par les parlementaires et leurs organes nationaux et internationaux de coopération ;

5 – la nécessité pour les parlements de se doter d'outils modernes de communication pour échanger et pour une meilleure diffusion des informations relatives aux pratiques nationales et communautaires en matière de droits de l'homme ;

6 – la mise en place d'un observatoire régional interparlementaire sur les questions de promotion et de défense des droits de l'Homme et la définition préalable des contours nécessaires pour une organisation structurelle et fonctionnelle durable. Cet observatoire représentera en soi, un organe indépendant doté de la personnalité juridique, d'un budget autonome et d'un secrétariat permanent adéquat chargé de collecter, de traiter et de diffuser l'information relative aux droits de l'Homme. Il aura également la mission d'entretenir les relations fonctionnelles avec l'Union interparlementaire, le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et d'autres organismes évoluant dans le même domaine.

Enfin, les membres de la commission se sont aperçus de l'intérêt que la mise en œuvre du projet a suscité dans les divers pays qui en ont bénéficié.

A cet égard, ils ont émis le souhait que ce projet soit perpétué dans le temps et dans l'espace en vue de permettre une implication adéquate des parlementaires africains dans la défense et la promotion des droits de l'homme.

Par conséquent, les participants invitent l'UIP, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et tous les partenaires au développement intéressés à soutenir de nouvelles sessions de formation à l'endroit des parlementaires d'autres pays africains qui n'ont pas pu bénéficier du projet

CONCLUSION

Au terme de leurs travaux, les membres de la commission de travail N°3 ont remercié l'Union Interparlementaire et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour leur soutien indéfectible et les ont exhortés à poursuivre leur action inestimable en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des parlements africains, des parlementaires et

des fonctionnaires des parlements. Ils ont exprimé le souhait que le processus actuel suive son cours et laisse des empreintes indélébiles.

Fait à Libreville, le 6 mars 2009.

Le Rapporteur,

Le Président,

Tou Hema MAKOURA

Accel Arnaud NDINGA-MANKANDA.-

Annexe : Liste de présence

- 1 - Accel Arnaud NDINGA-MAKANDA, Député (Congo)
- 2 - Tou Hema MAKOURA, Député (Burkina Faso)
- 3 - Josephine NSIKA BAKINDISSA, Fonctionnaire parlementaire Assemblée nationale (Congo)

Séminaire régional à l'intention des parlementaires et personnel de parlements des pays d'Afrique francophone

Libreville, 4-6 mars 2009

- 4 - Virginie NDESSABEKA MOUASSIPOSSO-MACKONGUY, Société civile (Congo)
- 5 - Clément HOUINOU, Député (Bénin)
- 6 - Anne-Marie DOURAMANE TAHIROU, Député (Niger)
- 7 - Prosper NKOGHE NZE, Société civile (Gabon)
- 8 - Christelle Sylvanie EYUMANE ESSAME, Ministère chargé des Droits de l'Homme (Gabon)
- 9 - Gaston POUABOU MPIRA, Député (Gabon)
- 10 - Danielle Dan NGOLET PEERS, Société civile (Gabon)
- 11 - Jean Elvis EBANG-ONDO, Société civile (Gabon)
- 12 - Domitien N'OUEMOU, Député (Bénin)
- 13 - Maurice BOUAMBA, Député (Gabon)
- 14 - Alfred YEYET, Sénateur (Gabon)
- 15 - Agnès BISSALA, Sénateur (Gabon)
- 16 - Sophie NGOUAMASSANA - MOULENGUI MOUELE, Sénateur (Gabon)
- 17 - Julien NYARE NDONG, Société civile (Gabon)
- 18 - Chérubin DELICAT, Sénateur (Gabon)
- 19 - Honorine NZET BITEGHE, Société civile (Gabon)
- 20 - Valentin LOEMBA-BAYONNE, OIF
- 21 – Dimeima KOMBILA-ITSITSA, Sénateur (Gabon)
- 22- Béatrice NTOUTOUME, Fonctionnaire parlementaire Sénat (Gabon)
- 23- Ghislain Claude ESSABE, Fonctionnaire parlementaire Assemblée nationale (Gabon).